REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

vaulx en velin

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 décembre 2015**

Compte rendu affiché le **23 décembre 2015**

Date de convocation du Conseil municipal le **10 décembre 2015**

PRÉFECTURE DU RHÔNE
Reçu le 21 DEC. 2015
DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES ET DES AFFAIRES DÉCENTRALISÉES 3

Président : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire.**

Secrétaire élu : **Madame Christine JACOB**

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	37

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Morad AGGOUN, Christine BERTIN, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Nadia LAKEHAL, Stéphane BERTIN, Eliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Pierre BARNEOUD, Yvan MARGUE, Josette PRALY, Régis DUVERT, Jacques ARCHER, Yvette JANIN, Marie-Emmanuelle SYRE, Christine JACOB, Mourad BEN DRISS, Oscar ARAZ, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI, Saïd YAHIAOUI, Philippe ZITTOUN, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Fatma FARTAS à Jacques ARCHER, David TOUNKARA à Muriel LECERF, Armand MENZIKIAN à Stéphane GOMEZ, Antoinette ATTO à Ahmed CHEKHAB, Christiane PERRET-FEIBEL à Charazede GAHROURI.

Membres absents excusés : **Bernard GENIN, Nordine GASMI, Dorra HANNACHI, Nawelle CHHIB, Patrick MANDOLINO, Sandra OLIVER**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER**

Objet :

15.12.0429
Transaction soldant les droits et obligations des parties dans l'exécution du marché de restauration scolaire 2014-2015

RAPPORT DE MADAME LECERF

Mesdames, Messieurs,

Par une délibération n°12.02.1246 le conseil municipal a attribué à la société ELRES appartenant au groupe ELIOR, le marché de la restauration scolaire. Ce marché, notifié le 26 juillet 2012, est renouvelable annuellement sans pouvoir excéder la durée totale de 4 ans.

Le montant annuel maximum initialement prévu est de 700 000 € HT, soit 2 800 000 € HT pour les quatre années.

Pour l'année scolaire 2014/2015, le montant annuel alloué au marché n'a pu couvrir la totalité des prestations en raison de l'augmentation importante du nombre d'enfants scolarisés dans les écoles de la collectivité.

Le montant total des prestations réalisées sur l'exercice 2014/2015 s'élève à 755 014,80 € HT, soit 796 540,61 € TTC (TVA à 5,5%).

Conscientes de leur intérêt commun à trouver un accord rapide, les parties sont convenues de trouver une solution transactionnelle, dans le cadre de concessions réciproques au sens des articles 2044 et suivants du Code civil.

Le protocole soldant les droits et obligations des parties du fait de la réalisation des prestations de restauration scolaire est joint au présent rapport. Il règle la situation en permettant de mandater l'intégralité des sommes dues au titulaire.

En conséquence, je vous propose :

- D'approuver le présent rapport ;
- D'autoriser Madame la Maire à signer le protocole avec le représentant de la société ELRES ;
- De dire que les crédits seront inscrits au budget 2015.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité.

- Approuve le présent rapport ;
- Autorise Madame la Maire à signer le protocole avec le représentant de la société ELRES ;
- Dit que les crédits seront inscrits au budget 2015.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Mme la Députée - Maire,

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Hélène GEOFFROY

PROTOCOLE D'ACCORD

Entre :

La Commune de VAULX-EN-VELIN,
Représentée par Madame Hélène GEOFFROY, maire en exercice,
Demeurant en cette qualité à l'Hôtel de Ville, Place de la Nation, CS 40002, 69518 VAULX-EN-VELIN Cedex ;
Dûment autorisée à cet effet par délibération du conseil municipal ;

Et

La société ELRES,
Société appartenant au groupe ELIOR,
Et dont le siège social est domicilié au 48 rue du Chanoine Cartellier, 69 230 Saint Genis Laval ;

PREAMBULE :

La société ELRES est titulaire d'un marché de restauration conclu avec la collectivité pour une durée d'une année, marché renouvelable sans pouvoir excéder la durée totale de 4 ans.
Le montant du marché est de 2 800 000 euros HT, soit 2 954 000 euros TTC pour les 4 années, avec un montant annuel limité à 700 000 euros HT, soit 738 500 euros TTC.
Ce marché a été mis en concurrence sur la base d'une procédure d'appel d'offres.
Il a fait l'objet de la délibération n° 12.02.1246 portant approbation du titulaire.

En application de cette décision du conseil municipal n°12.02.1246, le marché a été notifié le 26 juillet 2012.

Pour l'année scolaire 2014/2015, le montant annuel n'a pu couvrir la totalité des prestations en raison de l'augmentation importante du nombre d'enfants scolarisés dans les écoles de la collectivité.

Conscientes de leur intérêt commun à trouver un accord rapide, les parties ont convenu de trouver une solution transactionnelle, dans le cadre de concessions réciproques au sens des articles 2044 et suivants du Code civil.

Elles se sont en conséquence rapprochées et ont décidé ce qui suit :

Article 1er – Objet du protocole
Le présent protocole a pour objet de solder les devoirs et obligations nés entre les parties du fait de la réalisation des prestations de restauration scolaire.

Article 2 – Documents contractuels
Les factures relatives au montant des prestations réalisées seront annexées au protocole.

Article 3 – Attestation de service fait
La ville de Vaulx-en-Velin atteste que toutes les prestations facturées par l'entreprise ont été réalisées en conformité avec les bons de commandes afférents.

Article 4 – Montant des prestations
Le montant des prestations mandatées sur le marché s'élève au 31 août 2015 à 663 368,76 euros HT (six cent soixante-trois mille trois cent soixante-huit euros et soixante-seize - cents), soit 699 854,04 euros TTC - La TVA portant sur ces prestations s'élève à 36 485,28 euros, avec une TVA à 5.5%.

Le montant des prestations restant à régler au prestataire s'élève, dans la limite du plafond du marché, à 36 067,37 euros HT (trente-six mille soixante-sept euros et trente-sept cents) soit, 38 051,08 euros TTC (trente-huit mille cinquante et un euros et huit cents), la TVA due étant de 1 983,71 euros, avec un taux à 5.5%.

Le montant des prestations restant à régler au-delà du plafond du marché s'élève à 55 578,67 euros HT (cinquante-cinq mille cinq cent soixante-dix-huit euros et soixante-sept cents), soit 58 635,50 euros TTC (cinquante-huit mille six cent trente-cinq euros et cinquante cents), avec une TVA à 5.5% de 3 056,83 euros.

A l'issue de la signature du protocole, la facture de 91 646,04 euros HT (quatre-vingt-onze mille six cent quarante-six euros et quatre cents), soit 96 686,57 euros TTC (quatre-vingt-seize mille six cent quatre-vingt-six euros et cinquante-sept cents) correspondant au solde des prestations dues pour la période concernée, pourra être mandatée.

Article 5 – Modalité de paiement
Le mandatement des sommes dues sera effectué dans le délai règlementaire de 45 jours à compter de la notification du contrat, au compte du titulaire :

- Compte au nom de ELRES
- Sous le numéro : 00233714710 au crédit agricole corporate ans investm bk
- IBAN FR76 3148 9000 1000 2337 1471 047
  BIC : BSUIFRPP

Article 6 – Portée juridique du présent accord
Les parties reconnaissent que les concessions réciproques qu'elles se sont faites mettent un terme au litige qui les opposait et elles s'estiment remplies de l'intégralité de leurs droits par la présente transaction au sens des articles 2044 et suivants du Code civil. Sous réserve de l'exécution du présent protocole, les parties renoncent irrévocablement l'une envers l'autre à toute réclamation et contestation portant sur l'objet et les modalités de la présente transaction.
Le protocole aura entre les parties autorité de la chose jugé en dernier ressort et conformément à l'article 2052 du code civil, il ne pourra être révoqué ni pour cause d'erreur, ni pour cause de lésion

Fait à	Fait à
Le	Le
Madame Hélène GEOFFROY,	Monsieur
Maire de Vaulx-en-Velin	Représentant de la société ELRES